

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **DUP et exploitation du forage d'eau des « Dagueys » sur la commune de LIBOURNE**

Une enquête publique unique est prescrite **du lundi 25 septembre 2023 au mardi 24 octobre 2023 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir du forage des « Dagueys » sur la commune de Libourne, la déclaration d'utilité publique de ces travaux de dérivation des eaux et la déclaration d'utilité publique du périmètre de protection mis en place autour du forage où seront instaurés des servitudes d'utilité publique.

Le responsable du projet est : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (CALIS) 42, rue Jules Ferry 33505 LIBOURNE Cedex Madame Émeline RAQUIL Tél : 05 57 55 61 92. Mail : [eraquil@lacali.fr](mailto:eraquil@lacali.fr)  
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence, une notice explicative, un projet d'arrêté et l'examen au cas par cas, sera mis à la disposition du public à la Mairie de Libourne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat de la Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Libourne siège de l'enquête publique.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur Monsieur Philippe CALAND Officier supérieur retraité de la Gendarmerie Nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et Monsieur Hugues MORIZOT désigné en qualité de suppléant, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations **à la Mairie de LIBOURNE** le ;

- **lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00,**
- **jeudi 05 octobre 2023 de 09h00 à 12h00,**
- **mercredi 18 octobre 2023 de 09h00 à 12h00,**
- **mardi 24 octobre 2023 de 14h00 à 17h00.**

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Libourne et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet des Services de l'État de la Gironde: [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr).

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau et déclarer d'utilité publique le captage et le périmètre de protection instauré.